

FORET, SYLVICULTURE

FCBA vient de publier une étude sur les « Enjeux et perspectives de la mécanisation en exploitation forestière à l'horizon 2020 » qui reprend les analyses prospectives de 2004, cette fois-ci à l'horizon 2020.

Ce travail, qui a été réalisé grâce au soutien financier de la COPACEL, comprend plusieurs parties :

- Etat des lieux des matériels concernés, du parc de machines et des productions actuelles,
- Etat des lieux de la main d'oeuvre et de l'offre de formation,
- Evaluation des volumes récoltables et mécanisables à l'horizon 2020,

Ces résultats ont été présentés à des professionnels afin de valider les hypothèses prises et d'affiner les recommandations émises.

Pour consulter ce document, [cliquez ici](#) – Juillet 2015

La forêt des Landes de Gascogne est vitale pour l'économie aquitaine. Elle représente 34 000 emplois. Mais, comment surveiller un million d'hectares de forêt de pins maritimes ? Les professionnels viennent d'opter pour des drones et des satellites. Pour mieux évaluer la santé de la forêt de pins maritimes et lutter contre les risques phytosanitaires, la Caisse de prévoyance et de protection des forêts du Sud-Ouest (Caisse Phyto Forêt) créée en 2012 par les sylviculteurs de la région, s'est rapprochée en début d'année de Telespazio, une entreprise issue de Thales et de son homologue italien Finmeccanica. Objectif : localiser, grâce aux satellites situés à plus de 600 km de la surface de la Terre, les foyers de mortalité afin de diagnostiquer et traiter les attaques phytosanitaires.

Sud Ouest – 20 juillet 2015

Les propriétaires forestiers et sylviculteurs de Dordogne se sont réunis le vendredi 17 juillet 2015 pour leur assemblée générale annuelle. Ils recevaient cette année le nouveau Président de Fransylva, Antoine d'AMECOURT qui se trouve être également propriétaire forestier en Dordogne. C'était l'occasion d'évoquer de nombreux sujets d'actualité comme la régionalisation, l'évolution prochaine du plan départementale, l'ouverture des adhésions aux propriétaires forestiers situé sur le massif Dordogne Garonne et de répondre aux nombreuses questions des personnes présentes.

C'est aussi l'occasion de vous rappeler que le syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de Dordogne compte 894 adhérents pour 35 926 ha en 2014 (contre 637 et 26 740 ha en 2008), il est membre de la fédération nationale (fransylva) mais aussi membre de l'USSA, regroupement des syndicats de propriétaires forestiers en Aquitaine.

Ce syndicat a la charge d'organiser le FOGFOR (formation des propriétaires forestiers) avec l'aides des organismes de développement forestier, participe aux commissions de chasse et est membre fondateur d'Interbois-Périgord, votre interprofession.

Interbois-Périgord – 20 juillet 2015

En amont de la COP21 qui va se tenir du 30 novembre au 11 décembre 2015, la filière bois organise un colloque consacré au rôle qu'elle joue dans l'atténuation des effets du changement climatique et à la nécessité d'investissements permettant d'assurer la pérennité de la forêt et de promouvoir l'utilisation du bois en France. Placée sous le haut patronage de Monsieur François Hollande, président de la République, et en présence de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, la manifestation sera dédiée à un public touchant à la fois la filière forêt-bois et les investisseurs. Elle s'adressera aux parlementaires, notamment les groupes traitant de la forêt et du bois à l'Assemblée



nationale et au Sénat, ainsi qu'aux représentants du Conseil économique, social et environnemental. Le colloque alternera exposés et tables rondes avec la participation de personnalités issues des secteurs de la forêt, du bois, de l'environnement et des milieux financiers.

Trois grands thèmes de la filière forêt-bois seront abordés : le changement climatique et les engagements de la France ; une chaîne de valeur et des destins liés ; une classe d'actifs pour investisseurs innovants. L'événement aura lieu le jeudi 5 novembre 2015, au palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental. Il est organisé par France Bois Forêt (FBF), L'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (L'ASFFOR) et France Bois Industries Entreprises (FBIE). Pour s'inscrire, [cliquez ici](#).

www.woodsurfer.fr – 23 juillet 2015

L'incendie de Saint-Jean d'Illac et de Pessac, parti d'un bord de route le vendredi 24 juillet dernier, a ravagé 572 ha de forêts principalement des jeunes plantations de pins déjà sinistrés par la tempête de 1999. 665 pompiers ont été mobilisés et 733 personnes ont été évacuées.

Sud Ouest – 25 au 27 juillet 2015

Le pré-projet aquitain « Foredavenir » qui avait été déposé dans le cadre de l'AMI Dynamic Bois, porté par le CRPF Aquitaine vient d'être retenu par les ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture au titre des projets de valorisation du bois énergie. Sur les 96 projets dont 8 en Aquitaine, seuls 30 projets ont été retenus. [Le projet porté par votre interprofession n'a pas été retenu].

La seconde phase est maintenant lancée et les partenaires de « Foredavenir » doivent maintenant bâtir leur projet final en tenant compte des remarques qui leur ont été formulées.

Sud Ouest – 29 juin 2015

La Fédération des Chasseurs et la société de chasse de Cadouin ont œuvré de concert pour que l'INRA de Bordeaux ouvre au public son site de parcelles expérimentales à Cadouin. En effet, une trentaine d'essences forestières atypiques (séquoias, tulpiers, liquidambers, chênes et résineux divers) coexistent sur ce site, véritable trésor de diversité végétale. Le site a été nettoyé, aménagé avec un sentier de 300m relié au chemin de St Jacques de Compostelle et au chemin de petite randonnée Au fils du temps. Des panneaux d'information devraient être installés pour permettre au public mais également aux écoles et centres de loisirs locaux de découvrir cet arboretum au cœur de la forêt de la Bessède.

Réussir le Périgord – 7 août 2015

Petit à petit, la nouvelle carte administrative des régions prend tournure. Les capitales régionales sont maintenant connues. De nombreuses informations concernant l'organisation des futurs services de l'Etat ont été apportées par le conseil des ministres du 31 juillet dernier. Ainsi, en ce qui nous concerne, le siège de la DRAAF devrait être situé à Limoges pour la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Réussir le Périgord – 7 août 2015

Mercredi 5 août dernier, Dominique Laurent, sous-préfet de Bergerac et Jean-Marc Bassaget, secrétaire général de la préfecture, ont visité, avec Marie-Rose Veyssièrre, conseillère départementale et présidente de la Communauté de communes du Pays de Villamblard la structure Alliance forêt bois, où ils ont été reçus par Jérôme Chanel le directeur.

L'agence Périgord compte 31 salariés et fait travailler environ 80 personnes en sous-traitance. Les activités de cette agence sont : exploitation 175 200 tonnes, reboisement 465 ha + 770 ha d'entretiens en 2014, gestion forestière, aménagement de la forêt, transformation du bois en plaquette pour les chaudières à bois en utilisant les taillis de châtaigniers dépérissant, innovation dans le matériel (tracteur radiocommandé pour la plantation des peupliers)...

Sud Ouest Dordogne – 7 août 2015

ENTREPRISES

L'Unifa a annoncé sa décision de souscrire 1 million d'euros dans le Fonds Bois II géré par Bpifrance et dédié aux industries de l'ameublement. A cet apport devrait s'ajouter celui du Codifab pour le même montant, ce qui portera la taille du fonds à 27 millions d'euros. Ce fonds a pour objectif de favoriser et de développer les investissements productifs des entreprises de la filière, de soutenir leur internationalisation et de participer au regroupement de certaines d'entre-elles, dans le but d'améliorer leur compétitivité. Le Fonds Bois II bénéficiera aux PME et PMI françaises de l'ameublement, sous forme d'apport en fonds propres, ou quasiment fonds propres, à hauteur de 1 à 3 millions d'euros.

www.woodsurfer.fr – 22 juin 2015

Le Groupe PGS (Palettes Gestion Services), leader franco-belge de la palette bois, basé à St Etienne du Rouvray (76) (1 300 salariés – 212 M€ de chiffre d'affaires), poursuit sa stratégie d'expansion en Espagne. Quelques mois seulement après son entrée dans le capital de la plus importante scierie de bois à palettes située dans le Nord-Ouest de l'Espagne en Cantabrie, MADERAS JOSE SAIZ (20% du capital), le Groupe PGS annonce l'ouverture d'une nouvelle unité de production à Vila Real, située à 50 kms au Nord de Valence. L'opération a été réalisée par l'intermédiaire de sa filiale aquitaine BEYNEL et le concours de MADERAS JOSE SAIZ, qui garantira les approvisionnements en sciages pour les besoins en fabrication de la nouvelle unité PGBS MEDITERRANEO (d'où la dénomination Palettes Gestion Beynel Saiz pour PGBS). Plus qu'une simple ouverture, cette nouvelle unité de production s'avère stratégique pour le Groupe PGS qui ambitionne de devenir leader dans la péninsule ibérique.

De plus, il va renforcer la société BEYNEL de Belin Beliet (33) qu'il a racheté en 2009. Le groupe PGS va investir 50 millions d'euros sur le site girondin pour y construire une nouvelle usine de sciage. L'investissement s'étalera sur une durée de 3 ans ; il aura pour but de renforcer la position de la société girondine comme leader français de la production de sciages de bois pour palettes. Le nouveau site de production permettra également à PGS d'améliorer son circuit d'approvisionnement en direction de l'Espagne.

BoisMag – Juillet-Aout 2015

La décision est définitive : la machine à papier n° 3 d'UPM Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76) a été arrêtée le 22 juin, ce qui représente une fermeture de capacité de papier journal de 130.000 tonnes. UPM Chapelle Darblay continuera à produire du papier sur la (seule) machine restante – la n° 6 -, notamment du papier journal standard et amélioré (MFS) pour une capacité annuelle de 250.000 tonnes. Cette fermeture a un impact sur 187 postes à Chapelle Darblay.

BoisMag – Juillet-Aout 2015

Aujourd'hui, pour les petites entreprises, le droit de la commande publique reste synonyme de complexité et d'entraves. Pour les acheteurs, il rime avec instabilité. Pour les acteurs économiques dans leur ensemble, il ne permet pas d'être réactif, rapide et agile. Le Gouvernement a engagé une refonte profonde du droit de la commande publique. D'ici le début de 2016, toute la réglementation sera réécrite pour permettre l'établissement d'un véritable Code de la commande publique. Dès le début de l'année prochaine, à la faveur de la transposition de trois directives européennes du 26 février 2014, ce droit sera réordonné autour d'une ordonnance relative aux marchés publics et d'une ordonnance relative aux contrats de concessions, chacune rendue applicable par un décret d'application. Il n'y aura plus d'entreprises trop petites pour candidater, l'exigence de chiffre d'affaires ne peut plus dépasser deux fois la valeur estimée du marché et il n'y aura plus de marché trop gros pour les petites entreprises : l'allotissement, c'est-à-dire le découpage des marchés en lots accessibles aux PME, devient la règle. Cela représente 1,5 milliard d'euros de marchés nouvellement ouverts aux PME. Par ailleurs, les PPP, ces contrats de partenariat qui représentent au total 15 milliards d'euros depuis 2005, devront obligatoirement comporter une part réservée aux PME ; La commande publique s'oriente, avec la nouvelle procédure du partenariat d'innovation, vers les entreprises faisant preuve d'un comportement exemplaire en matière d'innovation, depuis le développement des prototypes jusqu'à la commercialisation des premières séries innovantes, dès lors que cela aura un lien avec le marché. Les règlements sont simplifiés, le volume des règles de niveau législatif qui s'appliquaient jusqu'à maintenant aux marchés publics est réduit de 40%. Toutes les règles relatives aux marchés publics sont réunies dans un seul et même texte, qui préfigure la constitution d'un véritable code dédié à la commande publique.

www.woodsrufer.fr – 27 juillet 2015

BOIS CONSTRUCTION

À l'occasion de l'assemblée générale de l'UFME (Union des fabricants de menuiseries extérieures), le président Patrick Bouvet a souligné la volonté de défendre la fenêtre française de qualité, de rassembler et de fédérer ses 142 adhérents et de s'impliquer toujours davantage dans la formation professionnelle. L'année 2016 de l'UFME sera également marquée par sa participation au salon Equip'baie 2016. Patrick Bouvet s'est également félicité de l'aboutissement des démarches menées avec le CSTB pour permettre d'aller vers un marquage à 100% pour tous les fabricants. L'UFME est en mesure d'accompagner ses adhérents pour augmenter le volume d'unités certifiées, tout en diminuant le coût de marquage et répondre à l'obligation qui entrera en vigueur au 1er juillet 2017. L'assemblée générale était également l'occasion de proposer aux adhérents un atelier d'information consacré au thème "La Loi de transition énergétique pour la croissance verte".



Les équipes marseillaises de Nexity sont désormais regroupées au cœur des Docks Libres dans le bâtiment Ywood. Les Docks Libres est une des opérations d'aménagement et de promotion les plus emblématiques pour Nexity. Quartier en pleine mutation, il accueille un projet mixte de 70 000 m² comprenant principalement des logements, ainsi que des résidences hôtelières étudiantes, des bureaux, des locaux commerciaux, une crèche et des ateliers d'artistes. L'immeuble

Ywood en bois s'étend sur 3 700 m² répartis sur six étages et deux sous-sols. Nexity a créé le concept Ywood en 2009. Ywood Docks Libres est le quatorzième immeuble construit selon ce procédé constructif de panneaux en bois massif multicouches de grandes dimensions

www.woodsurler.fr – 15 juillet 2015

Depuis douze ans, la plateforme technologique Aquitaine Bois fait le lien entre l'IUT de Mont-de-Marsan, le lycée Haroun-Tazieff de Saint-Paul-lès-Dax, les entreprises du secteur, et le laboratoire de recherche Sylvadour avec près de 150 projets conjoints. La scierie Labadie, par exemple, doit la moitié de ses emplois aux innovations imaginées dans le cadre de ce partenariat.

Sud Ouest – 18 juillet 2015

La relance de la construction passe par la réduction des délais d'autorisation. Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, a présenté en Conseil des Ministres un décret qui permettra de délivrer les permis de construire en cinq mois. Reprenant les propositions faites par le préfet Jean-Pierre Duport dans son rapport « Accélérer les projets de construction » remis en mars dernier, le décret modifie les délais des autorisations liées à plusieurs codes : urbanisme, environnement, patrimoine... A titre d'exemples, dans le domaine patrimonial, les permis de construire ou d'aménager portant sur un projet situé dans le périmètre de protection des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques seront dorénavant instruits en quatre mois, contre six mois aujourd'hui. Il en va de même pour un immeuble adossé à un immeuble classé au titre des monuments historiques. Dans le domaine de l'environnement, les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme seront réduits pour les constructions situées dans les sites classés au titre du code de l'environnement, et pour les projets situés en réserve naturelle nationale ou en cœur de parc national. Dans le domaine de la construction, pour les établissements recevant du public ou les immeubles de grande hauteur, le permis de construire vaut autorisation de travaux, après avis du préfet. Le délai pour cet avis a été ramené à quatre mois, au lieu de cinq.

www.woodsurler.fr – 9 juillet 2015



La nouvelle édition de la campagne Résolument Bois, lancée officiellement le 17 juin 2015, s'articule autour de la thématique « Le bois, la solution économique pour réinventer sa maison ». Financée par l'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) et mise en œuvre par le CNDB, elle se présente cette année sous forme d'une brochure de 8 pages, conçue comme un guide à l'attention des professionnels et particuliers, abordant de façon pédagogique et pratique les sujets de l'extension et de la surélévation en bois.

www.woodsurler.fr – 23 juin 2015

Samedi 12 septembre 2015, 12^{ème} édition de la **journée forestière du Sud Dordogne**

à Cadouin, au lieu-dit la Salvetat. Des démonstrations grandeur nature pour tous les publics et tous les âges vous seront proposées.

Entrée gratuite - Restauration sur place (à réserver en début de journée)

Contacts :

JM GILET : 06.85.52.56.34
S ALLEGRE : 06.83.43.09.33
F LEDUN : 06.07.02.30.22



Les 24 et 25 septembre 2015, Atlanbois, interprofession régionale de la filière forêt-bois des Pays de la Loire, donne rendez-vous aux acteurs de la filière bois-construction au Parc des Expositions d'Angers pour la douzième édition des États généraux du bois dans la construction. L'objectif de cette rencontre : *"Faire du bois le matériau incontournable des constructions durables de demain"*.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site www.egboisconstruction.com

Les 13 & 14 octobre 2015 à Chalus (87)

Rencontres Techniques : le châtaignier, source d'innovation

Au travers de conférences, débats et visites de terrain, le Parc Naturel Régional Périgord Limousin en collaboration avec les interprofessions Interbois Périgord et BoisLim organisent ces rencontres pour évoquer cette essence à travers le témoignage de professionnels, de centre technique et d'interprofessions.



Programme, Renseignements et inscription : info@pnrpl.com

Interbois Périgord est soutenu dans ses actions par un grand nombre d'entreprises de la filière Forêt Bois départementale et par :



Membre du réseau
des interprofessions



RÉGION
AQUITAINE

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

